

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Vu l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Séance ordinaire du 22 mars 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

FRIIO Marie-Rose	HATRI Aïcha	PAULY Elsa
BALCERZAK Roland	BARILLARO Jérémy	BAUR Denis
BASTIEN Laure	LORENTZ Maurice	RENAUX Patricia
BECKER Patrick	ZENNER Bernard	SCHULTZ Laurent
BERNARDI Alessandro	HOLSENBURGER A.	SCHNEIDER Brigitte
OCTAVE Henri	KOWALCZYK Maryline	BEY Michèle
CORAZZA Jean-Luc	FERRERO Marc	SCHIVRE Marc
ENGELMANN Fabien	MATHIEU Bertrand	PARPETTE Jerry
FRANIATTE Éric	MEDVES Jean-François	COLIN Jean-Marie
GRILLO Marie	VEINNANT Bernard	
KASPAR-COTRUPI Angèle	GUERMANN Bernard	
POUGET Clémence	HERFELD M-L.	
RICCI Roland	LUCCHINI Marc	
CINO Frédéric	JURCZAK Serge	
ZIEGLER Damien	TACCONI Pierre	

Arrivée de Monsieur OCTAVE au cours du point 7.

Procurations :

ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
WEIS Mathieu	a donné procuration à	KASPAR-COTRUPI Angèle
VETZEL Caroline	a donné procuration à	PAULY Elsa
HERGAT Michel	a donné procuration à	BAUR Denis
TSCHIERSCH Laurent	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BLUDSZUS Josette	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
SCHITZ Denis	a donné procuration à	RENAUX Patricia
MELEO Guy	a donné procuration à	SCHUTZ Laurent
THOMMES Thierry	a donné procuration à	ZENNER Bernard
PHILIPPE Lionel	a donné procuration à	FRIIO Marie-Rose
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	JURCZAK Serge
DEISS Murielle	a donné procuration à	ENGELMANN Fabien
ANDRE René	a donné procuration à	FERRERO Marc

Absents excusés :

SEGURA Olivier

Absents non excusés :

LOGEARD Flavien	VUILLEMARD Patrick	DEUTSCH André	LOPICO Aurélie
WATRIN Audrey	SCHUTZ Sylvie		

La séance débute à 18h06.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 13
Absents : 8

M. PARPETTE et M. BECKER « intéressés à l'affaire », ne participent pas au vote du point 4 et du point 5.

Au point 4 :

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 13
Absents : 10

Au point 5 :

Membres en exercice : 60
Présents : 36
Procurations : 13
Absents : 11

M. Lorentz quitte la séance à 18h12 et revient à 18h14 après le vote.

Au point 6 :

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 13
Absents : 9

Au point 7 :

Retour de M. LORENTZ avant le début du point 7.

M. MEDVES quitte la séance à 19h05 et revient à 19h08.

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 13
Absents : 8

Arrivée de M. OCTAVE à 18h37 avant le début du point 8.

Au point 8 :

Membres en exercice : 60
Présents : 40
Procurations : 13
Absents : 7

Au point 9 :

M. TACCONI quitte la séance à 19h13 et revient à 19h16 avant le vote.

M. SCHIVRE quitte la séance avant le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 13
Absents : 8

Retour de M. SCHIVRE au cours du point 10.

A partir du point 11 :

Membres en exercice : 60
Présents : 40
Procurations : 13
Absents : 7

La séance est levée à 19h20.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citézen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

POINT 7 – DELIBERATION N°2021/I-12 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est prévu par l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et l'article L.2312-1 du même code fixe son contenu. Il doit être organisé dans les deux mois précédents du budget.

La loi Notre en vigueur depuis le 7 août 2015 a modifié le nom et le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Il devra préciser :

- Les avantages en nature et temps de travail des agents,
- L'organigramme de la structure.

ANNEE 2020

L'année 2020 a été une année sans précédent. Le SMiTU a su s'adapter face à la crise sanitaire en prenant des décisions fortes dans l'intérêt unique de protéger l'ensemble de ses voyageurs ainsi que le personnel de son exploitant, la Trans Fensch.

Ce contexte certes difficile n'a pas dérouter les élus du SMiTU des objectifs fixés concernant l'orientation stratégique du Syndicat pour l'année 2020 qui était de mettre en adéquation les ressources allouées à ses charges de transport et celles fléchées au financement de ses futurs opérations d'investissement lié à son projet de BHNS. Pour répondre à ces objectifs, le SMiTU a mis en concordance les moyens financiers nécessaires en validant la dernière phase de réduction de 3 millions d'euros sur les charges d'exploitation à Trans Fensch (plan initié en 2018 sur 3 ans pour récupérer le montant de 7 millions d'euros correspondant au montant du Versement Mobilité (V.M.) majoré fléché au projet Citézen).

Le montant de 13 millions d'euros affecté aux dépenses de transport n'a pas été suffisant pour la SPL Trans Fensch. Le déficit prévisible à fin d'exercice 2020 est estimé à 4,4 millions d'euros (données transmis par la SPL Trans Fensch). Les possibilités d'affectation du Versement Mobilité majoré pour l'exercice 2020 sont donc diminué d'autant.

La santé économique de Trans Fensch demeure au centre des débats et influe directement sur la faisabilité du projet de BHNS piloté par le SMiTU.

Projet Citézen

L'année 2020 a confirmé la dynamique impulsée en 2019. L'étude missionnée et pilotée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) concernant l'approfondissement de la faisabilité technique et financière du projet Citézen a permis de valider lors du Comité Syndical du 18 juin 2020 un nouveau planning.

Ainsi la mise en service du Citézen passe de janvier 2028 à janvier 2026.

Le projet Citézen sera réalisé en plusieurs phases afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre. Les bus circuleront sur les zones aménagées au fur et à mesure de la finalisation des travaux.

Les élus ont également approuvé lors de la même séance le principe de financement par la BEI du projet Citézen ainsi que les termes du projet de contrat de financement. Ce contrat de financement permet ainsi au SMiTU de valider son plan de financement global pour son projet intégrant donc la BEI ainsi que 3 établissements bancaires avec un tissu plus local (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole de Lorraine et la Banque Postale).

Les élus du SMiTU ont validé également une convention de financement avec la SNCF pour la réalisation de travaux concernant l'ouvrage de franchissement des voies ferrées ainsi que le programme du futur centre de maintenance et de remisage.

Les marchés concernant la construction de l'ouvrage d'art de franchissement de la Moselle dans le cadre de la création du BHNS ainsi que celui concernant le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet Citézen ont été signés lors du dernier trimestre 2020.

Le travail d'appui et de pilotage de la part du mandataire a démarré courant décembre 2020 avec une reprise des dossiers/marchés en cours et un plan d'action concret a proposé et à mettre en place avec le SMiTU dès janvier 2021.

Le SMiTU a conventionné en 2020 avec la DREAL et la Région Grand Est concernant les financements actés pour le projet de BHNS :

- ✚ Une convention avec la Région Grand Est sur le fonds « DIRIGE » a été signée pour un montant de 6,7 millions d'euros intégrant un échéancier de la perception de cette subvention ;
- ✚ La DREAL a également conventionné avec le SMiTU concernant la subvention « 3^{ème} appel à projet » de 10,16 millions d'euros, intégrant également un échéancier de la perception de cette subvention.

Détermination de l'offre de transport / Mise en place nouveau réseau

Le SMiTU continue son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité et a repris la maîtrise de sa compétence liée au transport. Le nouveau réseau validé par les élus lors du Comité Syndical du 23 octobre 2019 a été mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2020. Cette mise en place a fait ressortir plusieurs problématiques principalement liées aux horaires (entrée-sortie) des établissements scolaires. Les élus ont décidé de revenir sur l'ancien réseau le temps de se concerter avec chaque communes membres du Syndicat et chaque établissements scolaires afin de déterminer les besoins au plus juste et de pouvoir proposer les ajustements nécessaires et judicieux à la bonne mise en place du nouveau réseau (prévu le 22 février 2021).

Affectation du versement mobilité (V.M.) majoré au projet BHNS

Depuis l'exercice 2018, le montant de la part majorée du Versement Mobilité (ex Versement Transport) est affecté au 1068 « Autres réserves » fléché projet Citézen.

Nous retrouvons ainsi, depuis 2 exercices :

Affectation du résultat exercice 2018 : 6 236 361 €

Affectation du résultat exercice 2019 : 8 790 050 €

Soit une affectation fléchée projet Citézen de 15 026 411 €.

Dépôt de Thionville

Le Président du SMiTU a signé l'acte de vente du dépôt de Thionville le 18 septembre 2020 au profit d'un acteur économique thionvillois. Toutes les écritures comptables ont été passées sur l'exercice.

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

La CRC poursuit son contrôle de l'AOMD initié mi-septembre 2018.

Rétrospective des Comptes Administratifs du SMiTU de 2011 à 2020 (CA provisoire)

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
EXPLOITATION										
Dépenses										
Charges à caractère général	221 520,52 €	283 593,82 €	323 005,77 €	251 848,93 €	313 265,72 €	538 912,61 €	391 431,51 €	362 691,77 €	476 971,54 €	460 814,54 €
Charges de personnel	564 126,02 €	585 031,08 €	475 402,25 €	462 513,06 €	498 104,14 €	489 765,59 €	524 531,95 €	457 087,49 €	472 447,12 €	488 495,97 €
Atténuations de produits	30 211,95 €	34 699,04 €	27 590,08 €	33 525,99 €	37 468,47 €	23 385,30 €	125 334,35 €	3 648,03 €	16 097,58 €	4 496,18 €
Autres charges de gestion	18 050 595,14 €	21 701 025,47 €	20 986 267,19 €	27 542 086,11 €	23 679 974,74 €	23 706 198,15 €	21 700 008,73 €	17 748 930,63 €	17 052 090,51 €	14 203 311,51 €
Total des dépenses de gestion courante	18 866 453,63 €	22 604 349,41 €	21 812 265,29 €	28 289 974,09 €	24 528 813,07 €	24 758 261,65 €	22 741 306,54 €	18 572 357,92 €	18 017 606,75 €	15 157 118,20 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 755,42 €	61 288,55 €	58 488,39 €	55 651,63 €	52 777,79 €	49 866,37 €
Charges exceptionnelles	7 425,35 €	4 130,07 €	173 801,04 €	0,00 €	0,00 €	8 783,46 €	659 213,23 €	79,34 €	172,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 610,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation	18 873 878,98 €	22 608 479,48 €	21 986 066,33 €	28 289 974,09 €	24 544 568,49 €	24 828 333,66 €	23 459 008,16 €	18 664 698,89 €	18 070 556,54 €	15 206 984,57 €
Opération d'ordre de transfert entre section	438 594,98 €	647 627,49 €	570 145,45 €	599 501,17 €	794 703,75 €	2 521 584,57 €	2 055 931,36 €	3 239 051,26 €	1 874 436,63 €	1 879 869,77 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	438 594,98 €	647 627,49 €	570 145,45 €	599 501,17 €	794 703,75 €	2 521 584,57 €	2 055 931,36 €	3 239 051,26 €	1 874 436,63 €	1 879 869,77 €
Total :	19 312 473,96 €	23 256 106,97 €	22 556 211,78 €	28 889 475,26 €	25 339 272,24 €	27 349 918,23 €	25 514 939,52 €	21 903 750,15 €	19 944 993,17 €	17 086 854,34 €
Déficit d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	19 312 473,96 €	23 256 106,97 €	22 556 211,78 €	28 889 475,26 €	25 339 272,24 €	27 349 918,23 €	25 514 939,52 €	21 903 750,15 €	19 944 993,17 €	17 086 854,34 €
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes										
Atténuations de charges	792,62 €	1 128,94 €	21 134,03 €	4 482,63 €	26 967,64 €	27 461,88 €	25 286,93 €	26 534,53 €	10 019,36 €	2 998,34 €
Produits de la fiscalité	16 823 101,29 €	17 780 491,40 €	16 612 631,06 €	17 633 487,96 €	17 250 477,14 €	17 159 528,86 €	17 320 399,62 €	17 367 852,26 €	17 693 771,52 €	17 355 076,61 €
Subvention d'exploitation	7 329 924,79 €	7 334 979,89 €	7 332 079,80 €	7 332 125,72 €	7 332 510,80 €	7 334 266,04 €	6 992 951,46 €	7 522 895,74 €	7 330 726,27 €	7 323 479,18 €
Autres produits de gestion courante	573 098,01 €	2 734 443,73 €	235 076,88 €	178 366,59 €	366 389,75 €	323 454,38 €	310 459,32 €	634 644,73 €	982 174,32 €	1 872 038,59 €
Total des recettes de gestion courante	24 726 916,71 €	27 851 043,96 €	24 200 921,77 €	25 148 462,90 €	24 976 345,33 €	24 844 711,16 €	24 649 097,33 €	25 551 927,26 €	26 016 691,47 €	26 553 592,72 €
Produits exceptionnels	366 123,93 €	422 101,06 €	220 807,56 €	29 857,69 €	23 775,61 €	256 256,23 €	349 236,12 €	379 353,14 €	5 645,63 €	802 625,24 €
Total des recettes réelles d'exploitation	25 093 040,64 €	28 273 145,02 €	24 421 729,33 €	25 178 320,59 €	25 000 120,94 €	25 100 967,39 €	24 998 333,45 €	25 931 280,40 €	26 022 337,10 €	27 356 217,96 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	168 065,49 €	1 351 116,92 €	435 153,22 €	156 966,91 €	156 966,91 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	168 065,49 €	1 351 116,92 €	435 153,22 €	156 966,91 €	156 966,91 €
Total :	25 093 040,64 €	28 273 145,02 €	24 421 729,33 €	25 178 320,59 €	25 000 120,94 €	25 269 032,88 €	26 349 450,37 €	26 366 433,62 €	26 179 304,01 €	27 513 184,87 €
Excédent d'exploitation reporté	2 737 243,35 €	8 517 810,03 €	13 534 848,08 €	15 400 365,63 €	11 689 210,96 €	5 993 533,03 €	3 912 647,68 €	4 639 955,07 €	2 866 277,54 €	310 538,38 €
Total général :	27 830 283,99 €	36 790 955,05 €	37 956 577,41 €	40 578 686,22 €	36 689 331,90 €	31 262 565,91 €	30 262 098,05 €	31 006 388,69 €	29 045 581,55 €	27 823 723,25 €
Résultat de l'exercice	5 780 566,68 €	5 017 038,05 €	1 865 517,55 €	-3 711 154,67 €	-339 151,30 €	-2 080 885,35 €	834 510,85 €	4 462 683,47 €	6 234 310,84 €	10 426 330,53 €
Résultat cumulé	8 517 810,03 €	13 534 848,08 €	15 400 365,63 €	11 689 210,96 €	11 350 059,66 €	9 269 174,31 €	4 747 158,53 €	9 102 638,54 €	9 100 588,38 €	10 736 868,91 €
Affectation en section investissement					5 356 526,63 €		107 203,46 €			

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
INVESTISSEMENT										
Dépenses										
Immobilisations incorporelles	9 045,51 €	260 574,72 €	371 825,98 €	110 529,90 €	41 741,93 €	305 405,14 €	866 769,82 €	714 383,35 €	36 977,28 €	11 215,58 €
Immobilisations corporelles	67 366,51 €	234 554,09 €	147 438,67 €	636 736,92 €	9 555 000,52 €	1 854 973,45 €	95 016,71 €	5 216,53 €	109 061,87 €	145 969,48 €
Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours	21 243,59 €	64 135,40 €	34 829,25 €	120 780,00 €	670 954,72 €	2 029 503,16 €	1 084 376,43 €	456 303,14 €	545 850,00 €	383 585,16 €
Opérations d'équipement	359 784,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 831 430,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement	457 444,43 €	559 264,21 €	554 095,91 €	868 149,82 €	13 501 870,90 €	4 199 972,76 €	2 046 162,95 €	1 175 903,02 €	731 839,17 €	541 774,32 €
Provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées					53 153,44 €	229 348,19 €	217 150,50 €	219 589,44 €	222 865,49 €	225 779,15 €
Participations et créances rattachées	0,00 €	409 376,00 €	397 120,00 €	0,00 €	0,00 €	40 240,00 €	71 152,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	205 580,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses financières	0,00 €	409 376,00 €	397 120,00 €	0,00 €	53 153,44 €	269 588,19 €	288 302,50 €	425 569,44 €	222 865,49 €	225 779,15 €
Total des dépenses réelles d'investissement	457 444,43 €	968 640,21 €	951 215,91 €	868 149,82 €	13 555 024,34 €	4 469 560,95 €	2 334 465,45 €	1 601 572,46 €	954 754,66 €	767 553,47 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	168 065,49 €	1 351 116,92 €	435 153,22 €	155 966,91 €	155 966,91 €
Opérations patrimoniales	33 011,52 €	1 597,35 €	65 687,89 €	1 220,05 €	357 858,54 €	39 672,32 €	0,00 €	2 016,00 €	972,00 €	6 311,52 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	33 011,52 €	1 597,35 €	65 687,89 €	1 220,05 €	357 858,54 €	207 737,81 €	1 351 116,92 €	437 169,22 €	155 966,91 €	162 278,43 €
Total :	490 455,95 €	970 237,56 €	1 016 903,80 €	869 369,87 €	13 912 882,98 €	4 677 298,76 €	3 685 582,38 €	2 038 741,68 €	1 112 993,57 €	930 831,90 €
Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 125 750,10 €	0,00 €	58 817,02 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	490 455,95 €	970 237,56 €	1 016 903,80 €	869 369,87 €	13 912 882,98 €	9 804 048,86 €	3 685 582,38 €	2 098 558,70 €	1 112 993,57 €	930 831,90 €
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
Recettes										
Subventions d'investissement	40 000,00 €	14 000,00 €	10 500,93 €	179 037,45 €	721 167,53 €	729 341,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées				0,00 €	4 847 820,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 061,02 €	0,00 €	0,00 €	1 262,52 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 469,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 153,54 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement	40 000,00 €	14 000,00 €	10 500,93 €	179 037,45 €	5 590 547,57 €	729 341,72 €	0,00 €	1 262,52 €	84 153,54 €	0,00 €
Provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 355 526,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations et fonds divers	164 116,01 €	18 947,80 €	119 595,53 €	38 850,58 €	2 811,22 €	2 282 969,57 €	445 088,05 €	923 527,09 €	6 255 412,15 €	8 944 877,01 €
Participations et créances rattachées	0,00 €	4 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	205 580,00 €	0,00 €
Total des recettes financières	164 116,01 €	23 827,80 €	119 595,53 €	38 850,58 €	2 811,22 €	7 639 195,20 €	445 088,05 €	923 527,09 €	6 460 992,15 €	8 944 877,01 €
Total des recettes réelles d'investissement	204 116,01 €	37 827,80 €	130 497,56 €	217 888,03 €	5 593 358,79 €	8 368 537,92 €	445 088,05 €	924 789,61 €	6 547 245,70 €	8 944 877,01 €
Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	438 554,58 €	647 627,49 €	570 145,45 €	599 500,17 €	794 708,75 €	2 521 584,57 €	2 065 931,36 €	3 239 051,25 €	1 874 435,53 €	1 879 869,77 €
Opérations patrimoniales	33 011,62 €	1 597,35 €	65 687,89 €	1 220,05 €	357 858,54 €	39 672,32 €	0,00 €	2 016,00 €	972,00 €	6 311,52 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	471 566,20 €	649 224,84 €	635 833,34 €	600 720,22 €	1 152 567,39 €	2 561 256,89 €	2 065 931,36 €	3 241 067,25 €	1 875 408,53 €	1 886 181,29 €
Total :	675 722,51 €	667 052,54 €	766 330,90 €	818 600,25 €	6 745 921,58 €	10 929 794,81 €	2 501 019,41 €	4 165 856,87 €	8 422 058,43 €	10 831 058,30 €
Excédent d'investissement reporté	2 439 463,18 €	2 624 729,74 €	2 341 544,82 €	2 090 971,92 €	2 040 211,30 €	0,00 €	1 125 745,55 €	0,00 €	2 067 258,17 €	9 377 258,53 €
Total général :	3 115 185,79 €	3 311 782,38 €	3 107 875,72 €	2 909 581,17 €	8 766 132,88 €	10 929 794,81 €	3 626 765,36 €	4 165 856,87 €	10 489 951,90 €	20 208 317,23 €
Calcul de l'excédent pour l'année (n-1)	185 256,55 €	-283 184,92 €	-250 572,90 €	-50 760,62 €	-7 166 961,40 €	6 252 405,05 €	-1 184 562,97 €	2 125 115,19 €	7 309 560,76 €	9 900 225,40 €
Solde des restes à réaliser	-809 992,24 €	-497 594,34 €	-258 577,52 €	-156 638,59 €	-229 776,53 €	-413 631,92 €	-48 386,44 €	-615 554,13 €	-43 214,44 €	-760 151,86 €
Calcul de l'excédent cumulé reporté pour l'année (n-1)	1 773 737,50 €	1 843 950,48 €	1 832 364,40 €	1 883 572,71 €	-5 356 526,63 €	712 114,03 €	-107 203,46 €	1 451 744,04 €	9 334 044,46 €	18 517 333,47 €

ANNEE 2021

Rappel des obligations légales de l'AOMD (annexe 1)

Orientation stratégique du SMiTU

- Projet BHNS 2020-2026
- Mise en place d'une Délégation de Service Public (D.S.P.) pour assurer le service de transport du SMiTU
- Mise en œuvre et pilotage du nouveau réseau
- Gestion de la dissolution de Trans Fensch
- Financement de la mobilité
- Suivi et évaluation des actions PDU

Les moyens à mettre en œuvre

- **Finances :**

Evaluation du montant affectable à l'offre de transport hors Versement Mobilité (VM) majoré (source CA provisoire 2020)

Recettes d'exploitation

Versement Mobilité :	10 000 000 €
Dotation globale de décentralisation :	3 532 864 €
Participations des collectivités :	3 794 359 €
(hors augmentation)	
 Total recettes :	 17 327 223 €

Dépenses d'exploitation

Considérant l'ancien réseau, la SPL Trans Fensch a réalisé 3,303 millions de kms sur l'exercice 2020, pour un montant versé par le SMiTU de 13,59 millions d'euros.

Il convient de rajouter un déficit prévisionnel projeté à 4,4 millions d'euros, soit un total de 17,99 millions d'euros à considérer pour l'exercice 2020 pour la SPL Trans Fensch.

L'AMO qui a travaillé sur la mise en place de la Délégation Service Public a effectué une analyse financière qui a permis d'émettre une projection budgétaire au titre de l'année 2020 de la SPL Trans Fensch qui porterait un coût moyen du km parcouru à un niveau de 4,61 €.

Par ailleurs, l'attribution de la nouvelle Délégation de Service Public a été acté lors du Comité Syndical du 17 février 2021 en validant le choix du candidat Kéolis pour les 5 prochaines années (jusqu'au 31 décembre 2025). Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Kéolis travaillera sur le nouveau réseau mis en place ce 22 février 2021 par le SMiTU de 4,043 millions de kms.

Le coût net moyen pour le SMiTU est de 14 672 584,30 € (recettes déduites) par an sur la durée de la DSP sur une base de 3 977 000 kms. Nous serons sur un montant proratisé sur 9/12 sur 2021 en raison du démarrage du nouvel exploitant au 1^{er} avril.

Soit un différentiel de 2 726 781 € en moyenne entre la capacité financière du SMiTU (13 000 000 €) et le coût de la nouvelle DSP mis en place.

A cela se rajoute :

Fonctionnement du SMiTU (en l'état) :	1 505 000 €
Hors dépenses de transport	
Dépenses autres transporteurs (Région...)	575 000 €
Location du matériel de transport (projection location de 50 véhicules)	1 696 896 €

Dépenses d'investissement

Enveloppe hors BHNS	1 000 000 €
Remboursement actif	1 593 178,87 € (source TF)
Recapitalisation TF	3 997 115 €
	(source TF 31/01/2021)

Une revalorisation du produit des parts des collectivités est nécessaire dès 2021. Celle-ci doit prendre en considération les problématiques actuelles et futures du SMiTU relatives à la mise en place du nouveau réseau programmée ce 22 février 2021 actant une augmentation de l'enveloppe kilométrique pour répondre aux besoins de chaque collectivité et la location de matériel roulant à compter du 1^{er} avril 2021 répondant aux dispositions légales de transport.

Il a été discuté et convenu lors de plusieurs réunions de revaloriser le montant de cette participation de 3 millions d'euros (M€) en 3 temps :

- Produit 2020 + 1 M€ pour l'exercice 2021 ;
- Produit 2021 + 1 M€ pour l'exercice 2022 ;
- Produit 2022 + 1 M€ pour l'exercice 2023.

La mise en œuvre du nouveau réseau est déjà une préfiguration du BHNS, de fait, une partie du VM majoré peut être utilisé pour les dépenses de transport sous condition que les parts des collectivités soient augmentées concomitamment

Avec cet échéancier proposé de l'augmentation des parts des collectivités, le SMiTU pourra fléchir 100 % de son VM majoré à compter de l'exercice 2023. Le montant du versement mobilité majoré dans son intégralité, devra permettre de régler les dépenses du BHNS et le remboursement de la dette afférente.

Une 2^{ème} problématique financière à considérer sera de prendre en charge le déficit de la SPL Trans Fensch (de l'ordre de 3,99 millions d'euros montant - source plan de trésorerie SPL Trans Fensch).

Le SMiTU assumera le passif de Trans Fensch en tant actionnaire principal de la SPL Trans Fensch (actionnaire à hauteur 99,2%).

Il sera budgétisé lors du vote du Budget Primitif du SMiTU les montants nécessaires à la dissolution de Trans Fensch et à toutes les opérations collatérales liées à ce changement de délégataire (rachat de tous les actifs par le SMiTU qui les remettra à disposition du nouveau délégataire...).

- *Réseau :*

En parallèle, la phase de test du SAE léger initié en 2019 devra être évaluée sur les 10 véhicules équipés et testés.

Si celle-ci s'avère concluante, elle pourrait être étendue sur l'ensemble du parc de Trans Fensch/SMiTU permettant un meilleur suivi des temps de parcours et un outil adapté et précieux pour les chauffeurs (gestion des avances-retards...), c'est un projet essentiel pour une gestion optimum du réseau.

- *BHNS projet Citézen :*

Le nouveau mandataire du SMiTU sur le projet Citézen (Egis Conseil) est en place depuis décembre 2020. La mission d'Egis Conseil est d'apporter toute son expérience et expertise quant aux pilotage technique et financier sur des projets d'envergure.

Ainsi le début d'année sera marqué par le démarrage des travaux de construction de l'ouvrage d'art Moselle (OA Moselle) par le groupement EIFFAGE/CONSTANTINI. Ces travaux de construction sont programmés sur 2 ans.

Un diagnostic archéologique préventif est prévu courant 1^{er} trimestre 2021.

Les études projet (PRO) de l'ouvrage d'art SNCF en cours de validation seront suivies par le lancement et la notification du marché travaux pour cet ouvrage. Les premières interruptions de trafic autorisées par la SNCF pour travailler sur les voies ferrées sont prévues en février 2022. Il est prévu la démolition de 2 bâtiments SNCF pour la construction de cet ouvrage en 2021.

Les services du SMiTU continuent la recherche de subventions. Un dossier sera déposé pour le 4^{ème} appel à projet, des contacts ont été pris avec les services de l'Etat pour les dossiers relatifs au Plan de Relance et un dossier « Fonds Friches » pour le recyclage du foncier du dépôt a d'ores et déjà été déposé.

- *Projet 3^{ème} ligne :*

En parallèle, un projet de 3^{ème} voie de BHNS vers le Luxembourg porté par des élus du Nord-Mosellan fera l'objet d'une étude d'opportunité. Les services de l'Etat sont particulièrement attentifs à ce projet.

- *Personnel :*

Les prérogatives du SMiTU engendrent un nombre de dossiers très important. Il sera certainement nécessaire en 2021 de renforcer les équipes pour répondre aux besoins de l'AOMD.

Le ROB constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire destinée à éclairer le vote des élus.

Il n'a pas de caractère décisionnel, mais doit cependant faire l'objet d'une délibération de l'assemblée à transmettre au représentant de l'état.

Le Bureau Syndical du 11 mars 2021 a pris acte du R.O.B pour l'année 2021.

La Commission Finances-Personnel du mercredi 17 mars 2021 a donné un avis favorable.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte du R.O.B. pour l'année 2021.

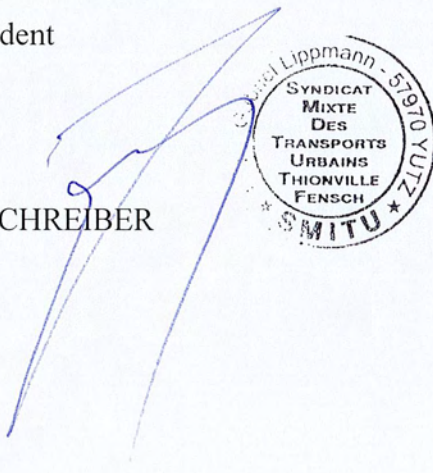
Le Comité Syndical a pris acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 23 mars 2021

Le Président

Roger SCHREIBER



ANNEXE 1

Obligations légales d'une AOMD de plus de 100 000 habitants :

- L'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personnes ;
- Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- Les plans de déplacements urbains ;
- L'élaboration d'outils d'aide aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques de mobilité ;
- La mise en place d'un compte relatif aux déplacements présentant les différentes pratiques de mobilité dans l'agglomération et dans son aire urbaine, les coûts pour l'usager et la collectivité ;
- La mise en place d'un service d'information aux usagers ;
- La mise en place d'un service de conseil en mobilité.

ANNEXE 2

Avantages en nature et temps de travail

- Avantages en nature :

Les agents du SMiTU disposent de prestations auprès du CNAS pour lequel la collectivité cotise annuellement.

- Temps de travail :

Le temps de travail est de 37,5 heures pour les catégories A, et de 36 heures pour les catégories B et C depuis le 1^{er} janvier 2020.

Cf le point II.1 « Modification du règlement intérieur du SMiTU : journée de solidarité – aménagement et réduction du temps de travail » validé lors du Bureau Syndical du 15/01/2020.

ANNEXE 3

ORGANIGRAMME Au 1er JANVIER 2021

